

**COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT  
(C.M.T.)**

Société anonyme au capital de 168 123 300 DH  
Siège social : Immeuble Sigma, 5<sup>ème</sup> Etage, Lotissement ALAFAK, Lots 449-450, la Colline,  
Sidi Maârouf, 20270 Casablanca.  
RCS Casablanca 32.499

---

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2020**

**EXERCICE 2019**

Chers actionnaires,

Conformément aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous présenter le rapport d'activité de l'exercice 2019, et vous soumettre pour examen et approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2019.

**A- RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2019 :**

***a. Evolution du marché des métaux :***

Les cours des métaux de base ont connu des variations contrastées au 2<sup>ème</sup> semestre : une baisse tout en restant autour de 2000\$/t pour le Pb, une baisse plus accentuée pour le Zn et une légère amélioration pour l'Ag.

Ainsi, l'évolution sur l'année 2019 des cours sur le marché des métaux produits par CMT a été comme suit :

**Plomb** : 1997 \$/t contre 2243 \$/t en 2018, soit -10,97 %

**Argent** : 16,19 \$/Oz contre 15,70 \$/Oz en 2018, soit +3,12%

**Zinc** : 2549 \$/t contre 2925 \$/t en 2018, soit -12,85 %

***b. Travaux de recherche :***

L'investissement réalisé s'élève à 27.539Kdh contre 20.921Kdh en 2018.

- Le programme de recherche par travaux miniers dans les différents sièges d'exploitation est de 2746 m contre une prévision de 1690m, soit un dépassement de 62%. Cet effort a permis de mettre en évidence de nouvelles ressources surtout à I/Aousser et à Signal.
- Le programme de reconnaissance par sondages fond, des avals, se poursuit à I/Aousser et à I/Oujna : 6480 m en 2019 contre 6226 m.

Au total, les ressources mesurées et indiquées, calculées au 31 décembre 2019 sont de **6.372.400** tonnes, soit un tonnage supplémentaire de **445.000** tonnes tenant compte de l'exploité 2019, ce qui porte la durée de vie de la mine à 19 ans.

Le potentiel de la mine, représenté par les ressources inférées, s'est établi à **2.671.850** tonnes.

**c. Production :**

Les tonnages de concentrés produits ont été respectivement de 23.700 t de concentré de Pb-Ag et 3.385 t de concentré de Zn-Ag, contre respectivement 23.460 t et 3.190 t en 2018 grâce à un bon climat social

**d. Investissements :**

Le montant total des investissements réalisés s'élève à 53.835Mdh, dont 28,025 Mdh en recherche et 11.910Mdh en infrastructure minière.

**e. Ventes :**

**En volume**, les ventes sont restées au même niveau que l'année dernière. Ainsi, **23 595t** de concentré Pb et **4 041t** de concentré Zn ont été commercialisées.

**En valeur**, les ventes hors couverture, enregistrent une baisse de 4% par rapport à 2018 en raison de la chute des cours des métaux de base.

Le chiffre d'affaires est resté comparable à celui de 2018 s'établissant à 511Mdh grâce au bon niveau de la production des concentrés et aux couvertures des matières premières et ce malgré la baisse importante des cours des métaux.

Le bilan des couvertures s'élève à 32,14Mdh.

**f. Résultats Financiers :**

Le résultat net a baissé de 10 % pour atteindre **184 050 654,40dh** en raison essentiellement de la Contribution à la Cohésion Sociale pour **5.893Kdh** et la constatation d'une provision pour **10.011Kdh** après la décision de restitution des actions Auplata par 4T Commodities correspondant à la plus-value réalisée au moment de la cession des actions

**g. Activité et résultats des filiales :**

Les filiales AGUEDAL et SAAP en liquidation, enregistrent chaque année des pénalités sur les redressements fiscaux notifiés par les Services des Impôts en litige et non encore payés par manque de trésorerie, DAFIR, ayant payé ses arriérés avec le fisc.

Au niveau des Résultats Nets, les filiales en liquidation ont constaté les montants suivants résultant des majorations de retard :

- SAAP (100% de participation) : - 117kdh (provision Impôts) ;
- DAFIR (80 % de participation) : - 33kdh (loyer et cotisation minimale) ;
- AGUEDAL (40 % de participation) : - 395kdh (provision Impôts).

Pour Minrex, qui n'a pas connu d'activités, il s'agit des frais de commissariat aux comptes :

- MINREX (100% de participation) : - 14kdh

**h. Perspectives :**

Sur le moyen terme, le projet de développement lancé en 2017 constituera un levier d'amélioration globale des performances

**i. Facteurs de risques :**

CMT en tant que société minière est confrontée à un certain nombre de risques, dont principalement le risque sur les réserves-ressources minières, les cours des métaux, et le taux de change du \$.

Toutefois, par rapport au risque cours, CMT utilise les moyens offerts par le marché en matière de couvertures des prix des métaux et du \$. En ce qui concerne ses réserves-ressources, grâce à l'effort de recherche engagé, elles sont augmentées chaque année.

**j. Dates d'échéances des dettes fournisseurs :**

A la clôture de l'exercice, les dettes fournisseurs s'élèvent à 33 995 604,40dh selon les échéances suivantes :

Dettes non échues	:	27 151 619,23dh
Dettes échues à moins de 30 j	:	1 943 415,87dh
Dettes échues entre 31 et 60 j	:	565 923,96dh
Dettes échues entre 61 et 90 j	:	1 197 009,08dh
Dettes échues de plus de 90 j	:	3 137 636,26dh

**k. Variation des titres : En dirhams**

Raison social de la filiale	Secteur d'activité	valeur brute au 31/12/18	AUGMENTATION	CESSION ET SORTIE	valeur brute au 31/12/19
SAAP S.A.	ATELIER MECANIQUE	100 000,00			100 000,00
AGUEDAL S.A.R.L	SOCIETE IMMOBILIERE	8 217 560,00			8 217 560,00
DAFIR S.A.R.L	SOCIETE IMMOBILIERE	3 714 000,00			3 714 000,00
FODERIE PZ S.A.	METALLURGIE	12 090 434,00			12 090 434,00
STE DE PORT NEMOURS S.A.	PORT	145 000,00			145 000,00
MINREX	RECHERCHE MINIERE	300 000,00			300 000,00
		<b>24 566 994,00</b>			<b>24 566 994,00</b>

Vos Commissaires aux comptes feront, dans leur rapport, l'analyse des comptes et du bilan. Ceux-ci font apparaître un bénéfice net comptable de **184 050 654,40 dirhams** que nous vous proposons de répartir comme suit :

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>184 050 654,40DH</b>
<b>Réserve légale</b>	<b>-</b>
<b>Solde</b>	<b>184 050 654,40DH</b>
<b>Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur</b>	<b>146 855,71DH</b>
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>184 197 510,11DH</b>

Sur la base de ce résultat, nous vous proposons de distribuer en dividendes un montant total de 100 873 980,00dh, soit **60 dh/action** qui sera payable au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Nous vous donnerons lecture du rapport spécial par vos Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la loi 20-05.

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous invitons à :

- ratifier les nominations en qualité d'Administrateurs de :
  - Monsieur Luc Gerard en remplacement de Monsieur Mohamed Lazaar, démissionnaire ;
  - La société Auplata Mining Group SA représentée par Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry, en remplacement de Madame Latifa Kamal, démissionnaire ;
  - Monsieur German Chaparro, en remplacement de Monsieur Joseph Leddet, démissionnaire ;décidées par le Conseil d'administration du 19 février 2020.
- nommer en qualité d'Administrateurs, pour une durée de 6 ans, pour se conformer à la loi sur la SA faisant appel à l'épargne publique :
  - Madame Asareh Mansoori ;
  - Monsieur Karim Robo ;
  - Monsieur Alexandre Bauche, indépendant.

Le Conseil d'Administration serait ainsi composé de :

- Monsieur Luc Gerard, Président Directeur Général ;
- La société Auplata Mining Group SA, représentée par Monsieur Juan Carlos Rodriguez Charry ;
- Monsieur Karim Robo ;
- Madame Asareh Mansoori ;
- Monsieur German Chaparro, Indépendant ;
- Monsieur Alexandre Bauche, Indépendant.

Les curriculum vitae de ces Administrateurs et Administrateurs pressentis sont présentés en Annexe.

Les résolutions que nous vous soumettons sont conformes à nos propositions et nous vous invitons à les approuver par votre vote.

### **B- RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :**

Pour se conformer à la loi sur la SA faisant appel à l'épargne publique, la société devra adapter l'article **14.3 ACTIONS DE GESTION** de ses Statuts pour le rendre conformes à la Loi comme suit :

« Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une (1) action pendant toute la durée de ses fonctions. Les Administrateurs indépendants ne doivent détenir aucune action »

Le deuxième paragraphe de l'article reste inchangé.

Nous vous prions de bien vouloir adopter les projets de résolutions suivantes :

### **C- PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 JUIN 2020**

#### ***a- Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire :***

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par un bénéfice net de **184 050 654,40 dirhams**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus complet et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice, de la manière suivante :

<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>184 050 654,40</b>
<b>- Réserve légale</b>	<b>-</b>
<b>= Solde</b>	<b>184 050 654,40</b>
<b>Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur</b>	<b>146 855,71</b>
<b>= Bénéfice distribuable</b>	<b>184 197 510,11</b>
<b>Dividende aux actionnaires 60 dh/ action</b>	<b>100 873 980,00</b>
<b>= Solde à inscrire en report à nouveau</b>	<b>83 323 530,11</b>

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende global de **100 873 980,00 dh**, soit un dividende de **60 dh/action** pour l'exercice 2019 et d'affecter au report à nouveau le solde non distribué, soit **83 323 530,11 dh**.

Ce dividende sera mis en paiement le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telles que modifiées et complétées par la Loi n° 20-05, approuve ledit rapport, ainsi que toutes les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale donne à cet égard, quitus entier aux Administrateurs.

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer (i) le montant annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration, relatifs à l'exercice 2019, payable à l'issue de la présente Assemblée, à la somme **de 3 000 000dh** et (ii) le montant annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration, relatifs à l'exercice 2020, à la somme **de 5 200 000dh**.

#### **CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination de Monsieur Luc GERARD, en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration du 19 février 2020 en remplacement de Monsieur Mohamed LAZAAR, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cet administrateur démissionnaire.

#### **SIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination de la société Auplata Mining Group SA, en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration du 19 février 2020 en remplacement de Madame Latifa KAMAL, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cet administrateur démissionnaire.

### **SEPTIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination de Monsieur German CHAPARRO, en qualité d'administrateur, décidée par le Conseil d'administration du 19 février 2020 en remplacement de Monsieur Joseph LEDDET, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cet administrateur démissionnaire.

### **HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de six (6) ans qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Madame Asareh Mansoori ;
- Monsieur Karim Robo ;
- Monsieur Alexandre Bauche.

### **NEUVIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat du Cabinet A. Saaidi & Associés, en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### **DIXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires, et notamment pour déposer au greffe du Tribunal de Commerce les états de synthèse et les rapports des Commissaires aux comptes, conformément à la réglementation en vigueur.

### ***b- Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire :***

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration,  
Approuve la modification des Statuts telle qu'elle a été présentée par le Conseil.

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires, conformément à la réglementation en vigueur.

*Le Conseil d'Administration*